

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-2013**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 2 avril 2013 a adopté le règlement numéro 469-2013 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 545 000 \$ VISANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG ENFANT-JÉSUS ET UNE PORTION DE LA RUE DUPONT OUEST REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS ».**

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1.- Par les électeurs habiles à voter le 22 avril 2013.
- 2.- Par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 4 juin 2013.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2013.**

\_\_\_\_\_  
JOCELYNE LALIBERTÉ, G.M.A.  
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS:

<i>Promulgation :</i>	<i>consiste à l'étape finale du règlement 469-2013 où le conseil est autorisé à dépenser pour l'objet décrété et que le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>effectuer des travaux visant la reconstruction du « rang Enfant-Jésus ainsi qu'une section de la rue Dupont ouest.</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>le jour de sa publication soit le mercredi 19 juin 2013.</i>